



# ANNEXE C : Comment déposer une plainte concernant des problèmes dans les centres d'expulsion pour immigrés (IRC), les centres de rétention de courte durée (rSTHF) et pendant les mouvements d'escorte ?

## INTRODUCTION

Veillez lire ces notes d'orientation avant de remplir le formulaire de plainte ci-joint.

Ce formulaire concerne les plaintes déposées dans le cadre des opérations d'éloignement des immigrants, y compris lors des mouvements d'escorte. Des directives distinctes expliquant les procédures plus générales de gestion des plaintes du ministère de l'intérieur (par exemple, UK Visas and Immigration, Immigration Enforcement, Border Force) sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.gov.uk/government/publications/complaints-management-guidance-version-7>.

Ces notes et le formulaire de plainte sont disponibles dans différentes langues pour vous aider, mais si votre plainte est rédigée dans une langue autre que l'anglais, elle devra être traduite. Si votre plainte est rédigée dans une langue autre que l'anglais, elle devra être traduite, ce qui peut entraîner un délai plus long pour vous répondre.

Dans le cadre de l'examen de votre plainte, il se peut que vous deviez être interrogé. Si cela vous inquiète, veuillez en parler à un membre du personnel. Il se peut que votre plainte ne puisse pas être examinée si vous n'aidez pas ou ne coopérez pas à l'enquête.

Le dépôt d'une plainte n'affectera pas votre traitement pendant votre détention, n'aura pas d'incidence négative sur toute décision relative à votre statut d'immigrant et ne retardera pas la décision de vous admettre ou de vous expulser du Royaume-Uni.

## QUAND DÉPOSER UNE PLAINTE

Dès qu'un incident se produit. Cela permettra d'accélérer la prise en compte de vos préoccupations.

Adressez-vous d'abord au personnel local pour voir si le problème peut être résolu rapidement et localement. Votre plainte sera toujours enregistrée. Mais si vous souhaitez déposer une plainte formelle, veuillez utiliser le formulaire de plainte ci-joint (pages 3 et 4).

Votre plainte doit être déposée dans les trois mois suivant l'incident. Les plaintes reçues après ce délai peuvent ne pas être acceptées, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

## QUAND UTILISER CE FORMULAIRE

Les plaintes concernant la prestation ou la disponibilité des services, votre traitement, les problèmes de personnel, etc. pendant votre séjour dans les services d'immigration ou pendant les trajets d'escorte doivent être formulées à l'aide de ce formulaire.

Toute plainte faisant état d'un comportement criminel sera transmise à la police.

Vous avez le choix de parler vous-même à la police et le personnel local peut vous aider à le faire. Si vous souhaitez vous adresser vous-même à la police, vous devrez contacter le service de police responsable du lieu géographique où l'incident s'est produit. Le site web du Bureau indépendant pour la conduite de la police (IOPC) fournit des informations utiles sur la manière dont les plaintes sont déposées et examinées :

[www.policeconduct.gov.uk/complaints/submit-a-complaint](http://www.policeconduct.gov.uk/complaints/submit-a-complaint)

## DÉPÔT D'UNE PLAINTE

Lorsque vous déposez une plainte, veuillez fournir autant d'informations que possible sur ce qui s'est passé. Vous devez indiquer les dates/heures, le lieu, les noms des personnes présentes, etc. Vous serez contacté si des informations supplémentaires sont nécessaires.

Une fois le formulaire rempli, veuillez signer et dater les pages 3 et 4, conserver les pages 1 et 2 pour information, et poster le formulaire dans l'une des boîtes jaunes "plaintes relatives à l'application des lois sur l'immigration".

Ces boîtes se trouvent dans tous les IRC, STHF et salles de détention et sont vérifiées tous les jours. Les formulaires remplis au cours d'un voyage d'accompagnement doivent être remis à un membre du personnel qui les transmettra au ministère de l'intérieur.

Vous pouvez également envoyer le formulaire directement à [DetentionServicesComplaints@homeoffice.gov.uk](mailto:DetentionServicesComplaints@homeoffice.gov.uk)

## QUE SE PASSE-T-IL ENSUITE ?



Si vous n'êtes toujours pas satisfait du résultat de l'enquête, vous avez la possibilité de soumettre votre plainte à l'examineur indépendant des plaintes (IEC) dans les trois mois suivant le résultat de la plainte ; tous les détails seront fournis dans la lettre de réponse finale.

Par ailleurs, si vous n'êtes pas satisfait des réponses données ou si l'affaire concerne une faute grave, vous avez le droit de soumettre votre plainte au médiateur des prisons et de la probation (PPO), qui est indépendant du ministère de l'Intérieur. Vous recevrez un exemplaire de la brochure du PPO intitulée " How To Complain To The Ombudsman " avec la réponse finale.

Ni l'IEC ni l'OPP ne peuvent enquêter sur des questions relatives à votre statut d'immigrant, à la décision de vous placer en détention ou à la décision de vous expulser du Royaume-Uni. En outre, ils n'entreprendront normalement une enquête qu'une fois que la lettre de réponse finale aura été émise.

**VEUILLEZ CONSERVER LES PAGES 1 ET 2 DE CE FORMULAIRE À TITRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION.**

**POSTEZ LES PAGES 3 ET 4 DANS LA BOÎTE À RÉCLAMATIONS**

<b>Nom de famille :</b>	<b>Prénom(s) :</b>		
<b>Date de naissance (jj/mm/aa) :</b>	<b>Nationalité :</b>		
<b>Référence de la personne chargée de la conformité et de l'application (CEPR) :</b>	<b>Numéro de référence du ministère de l'intérieur :</b>		
<b>Coordonnées :</b> Au cas où vous quitteriez la détention avant d'avoir reçu une réponse, veuillez fournir un numéro de téléphone et une adresse électronique afin que l'on puisse vous contacter :			
<b>Numéro de téléphone :</b>	<b>Courriel :</b>		
<b>Localisation actuelle (IRC, STHF ou autre nom)</b>			
Brook House IRC <input type="checkbox"/>	Campsfield IRC <input type="checkbox"/>	Colnbrook IRC <input type="checkbox"/>	CRI Derwentside <input type="checkbox"/>
Dungavel House IRC <input type="checkbox"/>	Harmondsworth IRC <input type="checkbox"/>	Haslar IRC <input type="checkbox"/>	Tinsley Hse IRC <input type="checkbox"/>
Yarl's Wood IRC <input type="checkbox"/>	Larne House STHF <input type="checkbox"/>	Manchester STHF <input type="checkbox"/>	Swinderby STHF <input type="checkbox"/>
Sur l'escorte <input type="checkbox"/>	Salle d'attente <input type="checkbox"/>		

<b>Lieu où s'est produit l'incident dont vous vous plaignez</b>			
Brook House IRC <input type="checkbox"/>	Campsfield IRC <input type="checkbox"/>	Colnbrook IRC <input type="checkbox"/>	CRI Derwentside <input type="checkbox"/>
Dungavel House IRC <input type="checkbox"/>	Harmondsworth IRC <input type="checkbox"/>	Haslar IRC <input type="checkbox"/>	Tinsley Hse IRC <input type="checkbox"/>
IRC de Yarl's Wood <input type="checkbox"/>	Larne House STHF <input type="checkbox"/>	Manchester STHF <input type="checkbox"/>	Swinderby STHF <input type="checkbox"/>
Sur l'escorte <input type="checkbox"/>	Salle d'attente <input type="checkbox"/>		

	OUI	NON
Le Comité de surveillance indépendant (IMB) est indépendant du ministère de l'Intérieur. Ses membres sont chargés de contrôler les conditions de détention des personnes, leur bien-être et le fonctionnement du centre de détention. Consentez-vous à ce que ce formulaire de plainte soit transmis à l'IMB ?		
S'agit-il d'une plainte concernant les services de santé ou leur personnel ?		
Si votre plainte concerne un incident au cours duquel vous avez été blessé, le personnel chargé de l'enquête, y compris les enquêteurs et les enquêteurs adjoints de la Professional Standard Unit du ministère de l'intérieur, peut souhaiter examiner votre dossier médical. Autorisez-vous le partage de votre dossier médical à cette fin ?		
Votre plainte concerne-t-elle le comportement du personnel du centre, de l'escorte ou du ministère de l'intérieur ?		

**Veillez fournir autant d'informations que possible pour faciliter l'examen de votre plainte. Il peut s'agir du nom des parties impliquées, de l'heure, du lieu détaillé, etc.**

**Date de l'incident (jj/mm/aa) :**

**Détails de votre plainte :**

**Signature :**

**Date de la plainte :**

**VEUILLEZ MAINTENANT POSTER LES PAGES 3 ET 4 DE VOTRE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI  
DANS LA RUBRIQUE  
BOÎTE AUX LETTRES JAUNE DU BUREAU INTÉRIEUR POUR LES PLAINTES RELATIVES À  
L'APPLICATION DE LA LÉGISLATION SUR L'IMMIGRATION**